

AGENDA 21 ACTE II
COMPTE RENDU
GROUPE DE TRAVAIL HABITANTS-ASSOCIATIONS
3 JUILLET 2019

Introduction

Anna ANGELI, adjointe au maire en charge de l'aménagement durable, de la transition écologique et numérique, de la qualité de l'espace public et de la politique de la Ville introduit ce premier atelier citoyen et associatif de l'acte II de l'Agenda 21 du Pré Saint Gervais en remerciant les participants de leur présence.

Elle rappelle que la Ville a adopté en 2013 son premier Agenda 21 après deux ans de concertation. Cet Agenda 21 se décline en 5 défis et 66 actions. Depuis son adoption, de nombreuses actions ont été mises en œuvre, comme l'appel à projet « Ca Dériche », les composteurs collectifs, des événements de sensibilisation du grand public, le lancement d'un plan Vélo, une démarche éco responsable de l'administration, le permis de végétaliser,...

La mobilisation citoyenne est essentielle tant dans la construction de l'agenda 21 que dans sa mise en œuvre. D'ailleurs à la suite de l'acte I, des associations se sont créés sur cette thématique et portent aujourd'hui de nombreuses actions et œuvrent pour un territoire durable et écologique en collaboration avec la Ville.

Le bilan de ce premier acte est aujourd'hui en cours de réalisation.

1. Vers un acte II de l'Agenda 21

La Ville souhaite poursuivre son engagement pour une ville durable et écologique et l'affirmer via un acte II. Celui-ci permettra de donner plus de cohérence, lisibilité et visibilité aux actions menées mais aussi de construire ensemble des solutions locales adaptées aux spécificités du territoire en faveur du climat.

Cet acte II est également l'occasion de « se poser », pour prendre le temps d'analyser les forces et manques du premier Agenda 21 et de définir une vision partagée et collective pour la poursuite de la transition du territoire.

Enfin, cet acte II se veut être un véritable projet de territoire avec l'intégration d'actions portées par les habitants, les associations et les partenaires (Est Ensemble, commerces, bailleurs,..) du territoire.

Il se déclinera à travers 6 thématiques :

- Des bâtiments économes en énergie
- Des mobilités sobres en carbone
- La nature en ville
- Vers une alimentation durable
- La réduction et valorisation des déchets

- L'écologie digitale

Et trois objectifs :

- La mobilisation de tous les acteurs
- L'exemplarité de la Ville
- L'innovation

Pour arriver à co-construire cet acte II, une gouvernance partagée et plurielle est mise en place avec différents groupes de travail (cf powerpoint joint). Ainsi, les habitants, associations, conseil municipal des enfants, partenaires et services seront associés pleinement à cette construction.

L'objectif fixé est d'adopter l'acte II de cet Agenda 21 au premier semestre 2021.

Les habitants et associations seront réunis de nombreuses fois au cours de ce processus d'élaboration pour apporter leur compétence d'usagers du territoire mais aussi leur appétence et compétence personnelle.

Cet atelier qui a comme objectif de dresser un premier diagnostic du territoire sera suivi à partir de la rentrée d'atelier thématique (1 à 2 ateliers par thème). Ces ateliers seront l'occasion d'affiner le diagnostic, de définir les enjeux prioritaires et d'élaborer des premières pistes d'actions. Dans la mesure du possible, un intervenant extérieur sera convié sur chaque thématique afin de partager son savoir et sa vision.

Echanges

Pourquoi être passé du développement durable à la transition écologique ?

Les deux concepts ne sont pas antinomiques, bien au contraire. La transition écologique est une réponse au développement durable. Elle permet de remettre l'environnement au sens large au cœur du débat et de repenser un modèle qui tienne compte de la place de l'homme dans ce même environnement. Le terme transition insiste sur la nécessité d'un changement volontariste, progressif et échelonné sans nier pour autant l'urgence climatique et l'impératif d'action.

Lors de l'acte I, vous étiez accompagné d'un bureau d'étude, qu'en est-il pour l'acte II ?

Pour l'acte I, c'était la première fois que la Ville réalisait un Agenda 21, elle n'avait donc encore acquis la méthodologie et n'était que peu acculturé au développement durable et à la transition écologique. Depuis, de nombreuses actions se sont réalisées et la Ville est montée en compétence. C'est pourquoi il a été décidé de réaliser cet Acte II en interne en s'appuyant sur les compétences de nos partenaires en fonction des différents domaines (Agro ParisTech, Agence Française pour la Biodiversité, WWF, Agence de l'Energie,...). Par ailleurs, la Ville va recruter un apprenti pendant un an pour renforcer le service Transition Ecologique.

Quelle est la position de la Ville sur le projet de la base de loisir de Romainville ?

Compte-tenu des évolutions écologiques, paysagères et d'usages, ce projet est à revoir. La nature doit constituer le socle de l'aménagement de la partie ludique et pédagogique. Il s'agit ainsi de ne pas « bétonner » un espace de loisir.

La Ville du Pré Saint-Gervais est également partie prenante à la promenade des hauteurs, qui met en valeur la nature en ville sur le territoire d'Est Ensemble, en passant par le haut du Pré en reliant les Buttes Chaumont à la Corniche des Forts de Romainville.

2. Groupes de travail

Il est ensuite proposé aux participants de se répartir en petits groupes pour réaliser un premier diagnostic du territoire autour de la question suivante : « Le Pré Saint-Gervais, une ville durable ». Ce diagnostic s'articule prioritairement autour des 6 thématiques identifiées pour l'acte II. Mais les participants peuvent s'ils le jugent pertinent proposer une autre clé de lecture du territoire.

Les remarques des participants sont ici rapportées sous leur format brut. La Ville apportera des éléments de réponse à ce premier état des lieux au fur et à mesure des ateliers thématiques. Nous sommes ici sur un ressenti du territoire. Le bilan et diagnostic de l'acte I permettra d'étoffer ces éléments, croisés avec l'apport des partenaires et des prochains groupes de travail habitant-citoyen. Les pistes de travail se construiront au fur et à mesure des différents ateliers.

Les groupes de travail font remarquer qu'ils n'ont pas forcément étoffé les points forts du territoire, car ils les considèrent maintenant comme acquis et ne les « voient » plus forcément comme quelque chose à mettre en avant.

Ci-dessous, le travail des participants (l'ensemble des remarques figure sur la carte mentale jointe) :

Les mobilités sobres en carbone

Les mobilités actives (ou mobilités douces)

Le territoire est propice aux mobilités actives. En effet, sa densité ainsi que sa faible superficie font que toutes les fonctions urbaines sont facilement accessibles à pied ou à vélo. De plus, le territoire n'étant pas traversé par de grands axes routiers, il n'y a pas d'effet de frontière. La mise en place d'un Plan Vélo accompagnera donc le développement des modes actifs.

Pour autant, à l'heure actuelle, il existe encore de nombreux freins (réels ou ressentis) pour se déplacer aisément à pied ou en 2 roues non motorisés. Les itinéraires cyclables sont trop peu développés et surtout discontinus. Il n'existe pas forcément de liaisons avec les villes voisines rendant les déplacements pendulaires (domicile-travail) moins faciles. L'absence de pistes cyclables sécurisées est également un frein à la pratique du vélo pour certains. Par ailleurs, le manque de respect des voitures pour les cycles a été pointé comme un point faible pour le développement de ce mode de transport. Il n'y a pas assez de stationnement vélo sécurisé (à minima attache 2 points) sur l'espace public, les arceaux étant souvent occupés par les deux roues motorisés.

Si certaines rues sont aujourd'hui en zone 30 permettant un contre sens cyclable, cela n'est pas forcément respecté par les automobilistes. La fermeture de portions et la piétonisation de certaines voies permettraient de réduire la vitesse globale et de faciliter l'insertion des autres modes de déplacements (par exemple sur les rues Danton et Joineau).

Les transports en commun

Si le P'tit Bus a été pointé comme un atout du territoire, les participants regrettent une fréquence trop faible, un manque de visibilité du dispositif et des arrêts pas toujours aménagés surtout pour la population empruntant ce service (manque de bancs ou d'abris).

Depuis la réorganisation des trajets de bus, les itinéraires empruntés semblent moins correspondre aux besoins des gervaisiens. De plus, les arrêts à Porte des Lilas ne favorisent pas l'intermodalité ni la lisibilité des autres modes de transports.

Enfin, les participants soulignent la vitesse quelquefois excessive des bus.

Covoiturage et autopartage

Depuis la fin d'Autolib, il n'existe plus d'offre d'auto-partage sur le territoire. Par ailleurs, le covoiturage n'est que peu développé dû, d'après les participants, à une absence d'aire de covoiturage identifiée et de site dédié.

Des bâtiments économes en énergie

Réhabilitation et rénovation thermique

De façon globale, les rénovations, isolations et mises en place d'éléments tels des détecteurs de présence pour l'éclairage sont mis en avant par les participants. L'Hôtel de Ville ou l'isolation réalisée par France Habitation sont mis en avant. Ils regrettent cependant que ces dispositifs ne soient pas étendus à tous les bâtiments publics municipaux. La rénovation du groupe scolaire Anatole France-Rosa Parks est également citée comme point fort.

Ils pointent la présence d'habitats indignes sur le territoire, réels passoires énergétiques, et le manque de soutien et de lisibilité sur les aides disponibles pour les copropriétaires souhaitant se lancer dans des travaux de rénovation énergétique.

Développement des énergies renouvelables

Si l'étude en cours sur le développement d'un réseau géothermique est une bonne chose, les participants regrettent le manque d'incitation dans les documents d'urbanisme pour le développement des énergies renouvelables.

Eclairage nocturne

L'éclairage nocturne pose également question. Ils trouvent la plage horaire d'allumage trop grande et se posent la question d'installer dans certaines artères des lampadaires à détecteur de présence. L'intensité de l'éclairage est également jugée trop puissante.

Enfin, ils pointent le non-respect par certains commerces de l'obligation d'extinction des enseignes lumineuses.

Lutte contre les îlots de chaleur urbains

La Ville est jugée trop minérale et le développement de la nature encore marginale ce qui ne permet pas d'accroître la résilience du territoire aux îlots de chaleur. Ainsi, la végétalisation des bâtiments n'est encore que peu développée alors que cette végétalisation a son rôle à jouer dans la lutte contre le réchauffement climatique et permet également d'isoler. Les cours d'écoles sont aujourd'hui encore trop bitumés.

La nature en ville

Le développement de la végétalisation participative, notamment à travers les friches et jardins partagés, est également un point fort du territoire.

Les différentes démarches mises en œuvre par la Ville, démarche zéro phytosanitaire, charte de l'arbre, label ville fleurie, sont autant d'atout qu'il faut développer et valoriser.

Pour autant, les participants ont le sentiment d'une ville trop minérale, carencée en espace vert, où la pression foncière accrue pèse sur leur maintien. Ils regrettent également l'absence d'une zone de végétalisation dense ou le manque de façades végétalisées dans les nouveaux projets urbains.

Ils jugent la répartition des bacs végétalisés sur le territoire non homogène et se posent la question du choix des plantes (harmonie). Ils trouvent que les pieds d'arbres et massifs ne sont pas assez fleuris.

Si la Ville ne possède que peu d'espaces verts, de nombreux espaces existent à proximité, comme la corniche des forts qui ne sont pas assez valorisés.

La réduction et valorisation des déchets

Compostage individuel et collectif

La présence de composteurs (individuels et collectifs) est un atout. Pour autant, leur nombre et localisation ne permettent pas de couvrir le territoire et de permettre à n'importe quel gervaisien d'utiliser aisément cette valorisation de ses déchets. Si l'intérêt du compostage n'est pas à remettre en question, les nuisances que cela peut générer posent question, en particulier les nuisances olfactives. Enfin, les participants jugent la procédure mise en place par Est Ensemble pour la dotation de composteurs trop compliquée et pouvant freiner son développement.

Collecte des bacs

Si les jours et horaires de collecte proposés correspondent aux besoins des gervaisiens, cela peut poser question pour les commerçants. Par ailleurs, suite au changement des règles de tri, il faudrait sans doute augmenter la fréquence de collecte pour le bac des emballages recyclés et diminuer celui des ordures ménagères.

Les participants regrettent que de nombreux bacs restent sur l'espace public et que tous les bacs ne soient pas étiquetés.

Collecte des encombrants

Malgré la mise en place de la déchèterie mobile le 1^{er} samedi de chaque mois, il est constaté de nombreux dépôts sauvages sur l'espace public.

Le manque d'accompagnement au tri ou tout simplement de possibilité de trier à la déchèterie mobile sont regrettés par les participants.

Valorisation des déchets verts

Il est pointé la non valorisation des déchets verts au cimetière

Dans la restauration scolaire

La restauration scolaire produit beaucoup de déchets qui ne sont pas forcément triés et par conséquent valorisés.

Par ailleurs, la possible présence de perturbateurs endocriniens dans les barquettes plastiques (liaison froide) interroge les participants.

Sensibilisation et rappel des règles de tri

Le fort tissu associatif présent sur le territoire est un atout pour la ville. En effet, les associations servent d'appui et de relai sur ces questions.

Les participants jugent l'information et la sensibilisation du grand public insuffisante. Ils regrettent un manque de sensibilisation également dans les écoles.

Une alimentation durable

Restauration scolaire

L'état des lieux réalisé a permis le changement de prestataire. Pour autant, il n'y a pas assez de produits bio ni de produits locaux.

Commerce et ESS

La présence d'AMAP sur la ville offre une alternative aux consommateurs. Pour autant, ces AMAP sont victimes de leur succès et leur développement permettrait d'accroître le nombre d'adhérents mais aussi d'assurer les revenus d'un producteur.

Les commerces et forains bio se développent peu à peu sur la Ville ce qui est un point fort même si le choix des enseignes peut poser question (Naturalia contre biocoop par exemple).

Agriculture urbaine

Le manque de potagers (privés ou public) ne favorise pas le développement de l'agriculture urbaine et ainsi ne permet pas aux gervaisiens de couvrir une partie de leur besoin alimentaire.

Thématiques proposées par les participants :

- L'urbanisme et plus particulièrement la densification du territoire et la pollution atmosphérique
- Le projet Busso
- La communication

Conclusion

Anna ANGELI remercie les participants du travail effectué et les invite à poursuivre les discussions autour du buffet.

Le prochain groupe de travail se déroulera à la rentrée.